

# REACH : État des lieux, perspectives Quels enjeux pour votre entreprise ?

---

**Journée Picardie**

**20 novembre 2012**

**Bureau des substances et préparations chimiques (BSPC)**

Service de la prévention des nuisances et de la qualité de  
l'environnement (SPNQE)

Direction générale de la prévention des risques (DGPR)



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

# Enregistrement : état des lieux

## Situation européenne au 1<sup>er</sup> décembre 2010

**4 300 substances enregistrées**

dont 3 400 substances "phase-in" (existantes sur le marché communautaire au 1<sup>er</sup> juin 2008 devant être enregistrées mais bénéficiant d'un étalement dans le temps)

## Situation française vis-à-vis de la 1<sup>ère</sup> échéance d'enregistrement

**9% des dossiers reçus**

**Juillet 2012 : 7 663 substances enregistrées / 30 375 dossiers d'enregistrement déposés**

un dossier = un couple [substance / fabricant-importateur-OR]

**Données des dossiers disponibles sur le site de l'ECHA**

<http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/registered-substances>

# Post-Enregistrement : contrôle des dossiers

L'ECHA contrôle au minimum 5% des dossiers par bande de tonnage.

L'ECHA notifie ses décisions au déclarant.

Le ministère de l'écologie accompagne cette décision d'un courrier en français rappelant au déclarant concerné le contexte de cette décision et ses obligations.

La DREAL suit la mise en œuvre de la décision de l'ECHA (un manquement à une décision de l'ECHA est directement sanctionnable par les corps de contrôle).

## Enjeux pour les entreprises :

- ✓ Pendant l'examen par l'ECHA : l'ECHA communique au déclarant le projet de décision : **réagissez!**
- ✓ Répondez aux décisions et courriers de l'ECHA dans les délais impartis

# Post-Enregistrement : contrôle des dossiers

## Sans attendre un CCH, pour les entreprises :

- Vérifiez la qualité des données soumises en 2010 et 2011

cf. Rapport annuel sur l'évaluation 2011

[http://echa.europa.eu/documents/10162/13628/evaluation\\_report\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13628/evaluation_report_en.pdf)

- Améliorez les dossiers en les mettant à jour dès que pertinent (nouvelles données sur dangers, modification des usages, des volumes...)

## Enjeux pour les entreprises :

- assurer mise en place des meilleures mesures de gestion du risque le long de votre chaîne pour l'ensemble des usages
- anticiper les contrôles ECHA/DREAL
- mettre à disposition des autorités EM/ECHA des informations de qualité leur permettant le meilleur choix quant à l'opportunité de proposer une mesure pertinente de gestion du risque

# Enregistrement : échéance de 2013

Avant 1<sup>er</sup> juin 2013 :  
enregistrement des substances > 100 tonnes / an

## Actions de l'ECHA, du MEDDE et des fédérations

Accompagnement des entreprises : le plan UIC/MEEDDM 2010 a été utile  
Fédérations = bons relais

Depuis début 2012, Sensibilisation accrue des PME :

- Communication ciblée
- **Appui sur les chambres de commerce et d'industrie**
- Renforcement du Helpdesk

## Enjeux pour les entreprises (P/I ou UA) :

- ✓ Réussir l'échéance du 1<sup>er</sup> juin 2013
  - ✓ Conserver ses marchés pour les P/I
  - ✓ Éviter tout risque de rupture d'approvisionnement pour les UA

Site ECHA : **2921** substances identifiées pour un premier enregistrement en 2013

<http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/registered-substances/identified-substances-for-registration-in-2013>

# Outils mis en place

Vers les entreprises et notamment les PME  
En vue de l'échéance d'enregistrement 2013  
mais pas seulement

Depuis 2007 : le Helpdesk

Service national  
d'assistance  
réglementaire  
Ensemble de services gratuits  
pour les entreprises



**www.reach-info.fr**  
un service d'assistance gratuit pour  
vous aider dans vos démarches Reach

**REACH  
DANS VOTRE  
ENTREPRISE**

Connectez-vous pour savoir si les substances  
utilisées dans votre entreprise sont soumises  
à la réglementation Reach, poser vos questions  
(rubrique « Poser une question »), suivre l'actualité...

Pour une prise en charge immédiate,  
appelez le **0820 20 18 16**

**Êtes-vous concerné par Reach ?**

- Vous achetez des substances chimiques ou des métaux (ex. : peinture, produit de nettoyage, solvant...) en France, dans l'Union européenne ou hors de l'Union européenne.
- Vous fabriquez ou utilisez des substances chimiques (ex. : vernis).
- Vous utilisez des substances chimiques pour fabriquer un article (ex. : mobilier, pneumatiques, bijoux...).
- Vous intervenez dans la chaîne de fabrication ou de maintenance d'un article et vous utilisez des substances chimiques (ex. : traitement anti-corrosion de pièces métalliques).
- Vous importez des articles pouvant contenir des substances chimiques (ex. : articles textiles).

Si vous n'êtes concerné ni par l'une ni par l'autre des catégories ci-dessus, vous n'êtes pas concerné par Reach. Connectez-vous sur [www.reach-info.fr](http://www.reach-info.fr) pour connaître les démarches à faire dans votre entreprise.

**PME-PMI,  
téléchargez la brochure  
vous concernant sur  
[www.reach-info.fr](http://www.reach-info.fr)**

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

**Préparez  
pour  
l'avenir**



# Outils mis en place

## Webinars gratuits UIC

dans le cadre d'une convention DGPR-UIC

<http://www.uic.fr/REACH-webinars.asp>

Notamment vers échéance 2013 Enregistrement  
Mais également FDS, processus d'autorisation

Conférences revisionnables jusqu'au 31 mai 2013



# Outils mis en place

## Réunions en régions avec les CCI

The screenshot shows a Mozilla Firefox browser window displaying the INERIS website. The page title is "Helpdesk REACH - Service National d'Assistance Réglementaire - BERPC - Mozilla Firefox". The URL is [http://www.ineris.fr/reach-info/jsp/index.jsp?content=contact\\_cci](http://www.ineris.fr/reach-info/jsp/index.jsp?content=contact_cci). The page content includes a navigation menu with "Accueil", "Le règlement", "Guides & Brochures", "Foire aux questions", "Glossaire", and "Poser une question". Below the menu, there is a section titled "Contactez vos CCI" with a sub-section "1 - Votre CCI ?". This section provides a link to find CCI coordinates: <http://www.cci.fr/web/organisation-du-reseau/annuaire>. A second section, "2 - Actualités CCI et plan d'action national REACH/PME", lists several regional meetings with dates and locations, such as "06 décembre 2012 - La CCI Auvergne organise une journée d'intervention à Clermont-Ferrand". The page also features a "Page en construction" notice and a "Terminé" status at the bottom.

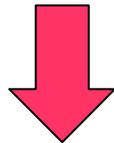
# Autorisation : rappel des étapes clés

substances proposées (EM, Commission/ECHA)



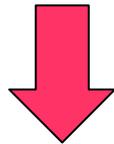
*identification SVHC (article 57) par ECHA*

liste candidate



*priorisation (article 58) ECHA*

recommandation ECHA



*décision Commission (comitologie)*

inclusion annexe XIV



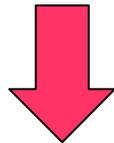
# Autorisation : actualités

**substances proposées (EM, Commission/ECHA)**



54 propositions déposées en août 2012

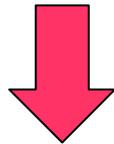
**liste candidate** 84 substances candidates (18 juin 2012 )



Projet de 4<sup>ème</sup> recommandation du  
20 juin 2012 (10 substances)

**recommandation ECHA**

3<sup>ème</sup> recommandation du 20  
décembre 2011 (13 substances)



**inclusion annexe XIV**

14 substances soumises à autorisation  
(février 2012)

# Restriction : rappels

- L'annexe XVII de REACH liste les substances/groupes de substances qui sont soumises à des restrictions de mise sur le marché et d'utilisation pour certains usages :
  - En tant que substances
  - Dans mélanges
  - Dans articles
- Elle remplace l'ancienne Directive 76/769/CE relative aux limitations de mise sur le marché et d'usage
- La mise sur le marché vise la fabrication et l'importation
- Actuellement il existe 61 entrées listées (substances ou groupes)

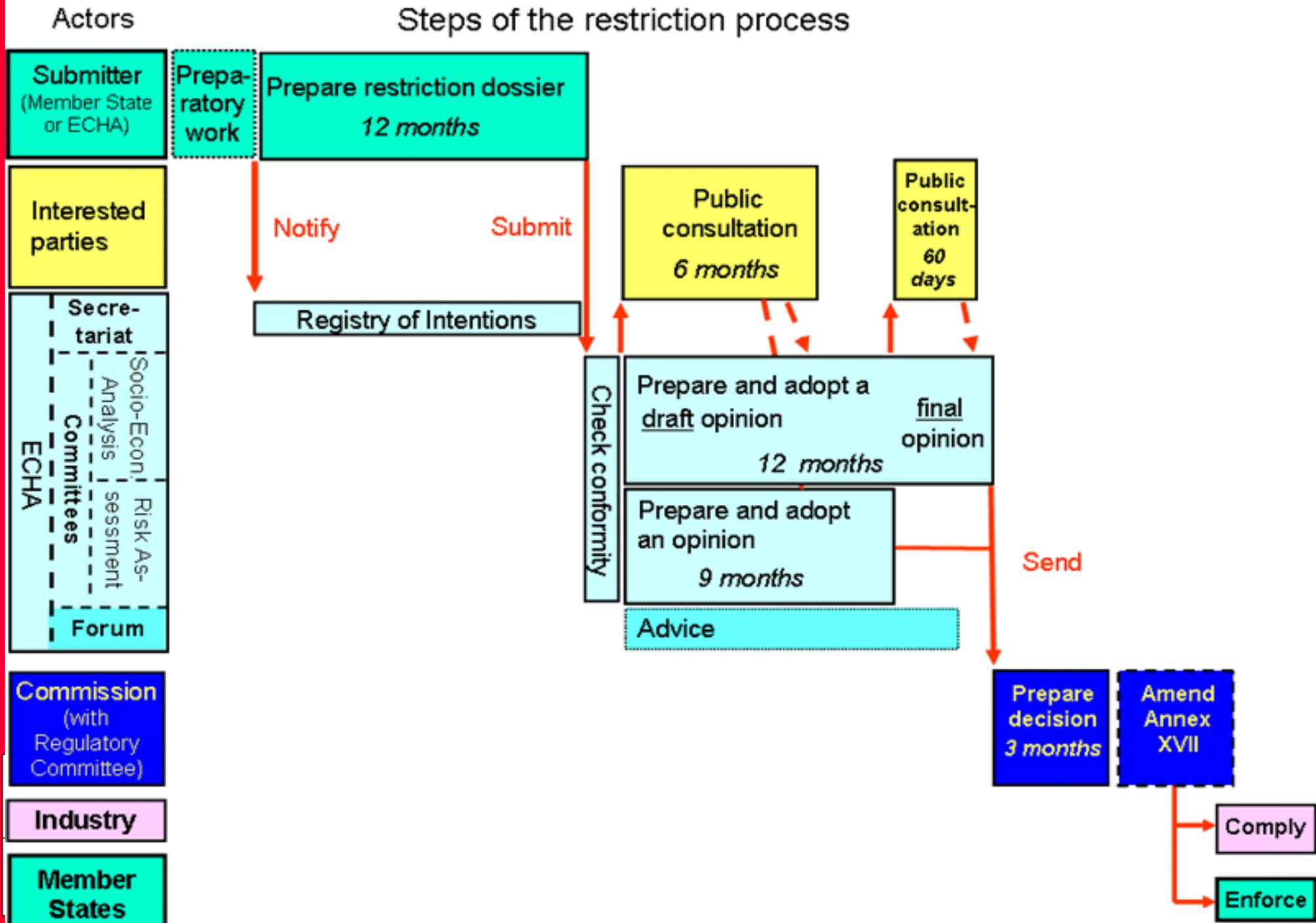
## Dernières actualisations (Septembre 2012)

Interdiction Plomb dans les bijoux (dossier FR)

Interdiction Mercure dans les dispositifs médicaux de mesure (dossier COM/ECHA)

Interdiction Composés phénylmercures (dossier NO)

# Etapes du processus de restriction



# Restrictions : perspectives

## En cours d'instruction :

Articles et 4 phtalates : DEHP, DBP, BBP, DIBP (dossier DK) : consultation publique terminée

Chrome VI dans les articles en cuir (dossier DK) : consultation publique terminée

1,4 dichlorobenzène dans blocs WC et désodorisants : consultation publique jusqu'au 19 décembre 2012

<http://echa.europa.eu/web/guest/restrictions-under-consideration>

## Enjeux pour les entreprises :

- ✓ Se tenir informées des intentions / projets de restrictions (pour anticiper)
- ✓ Contribuer lors des consultations sur projets de restrictions
- ✓ Respecter les conditions de restriction

# Évaluation des substances

L'évaluation des substances relève des États membres avec un pilotage de l'ECHA.

Les substances à évaluer sont inscrites à un plan triennal (CoRAP).

1<sup>er</sup> CoRAP = 91 substances sur 2012 – 2014

<http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/evaluation/community-rolling-action-plan>

## Les substances évaluées par la France (Anses)

### En 2012 :

carbon tetrachloride (CAS 56-23-5)  
1,3-diphenylguanidine (CAS 102-06-7)  
octocrylene (CAS 6197-30-4)

### En 2013 :

isophrone (CAS 78-59-1)  
carbon disulphide (75-15-0),  
chlorendic anhydride (CAS 115-27-5)  
formaldehyde (CAS 50-00-0) avec les Pays-Bas

### En 2014:

MTBE (CAS 1634-04-4),  
methylparaben (CAS 99-76-3),  
titanium dioxide (CAS 13463-67-7)

# Évaluation des substances

## Perspectives

Février 2013 = conclusions des 1<sup>ères</sup> évaluations  
préparation du deuxième CoRAP

### Enjeux pour les entreprises :

- ✓ Se tenir informées dès actualisation du CoRAP
- ✓ Se préparer à fournir le cas échéant les informations demandées dans le cadre de l'évaluation
- ✓ Suivre les conclusions de l'évaluation sur les substances qui les concernent

# La communication dans la chaîne d'approvisionnement

## Un principe clé de REACH

Basé sur une meilleure connaissance des utilisations des produits chimiques

Pour une utilisation sûre des substances chimiques tout au long de leur cycle de vie

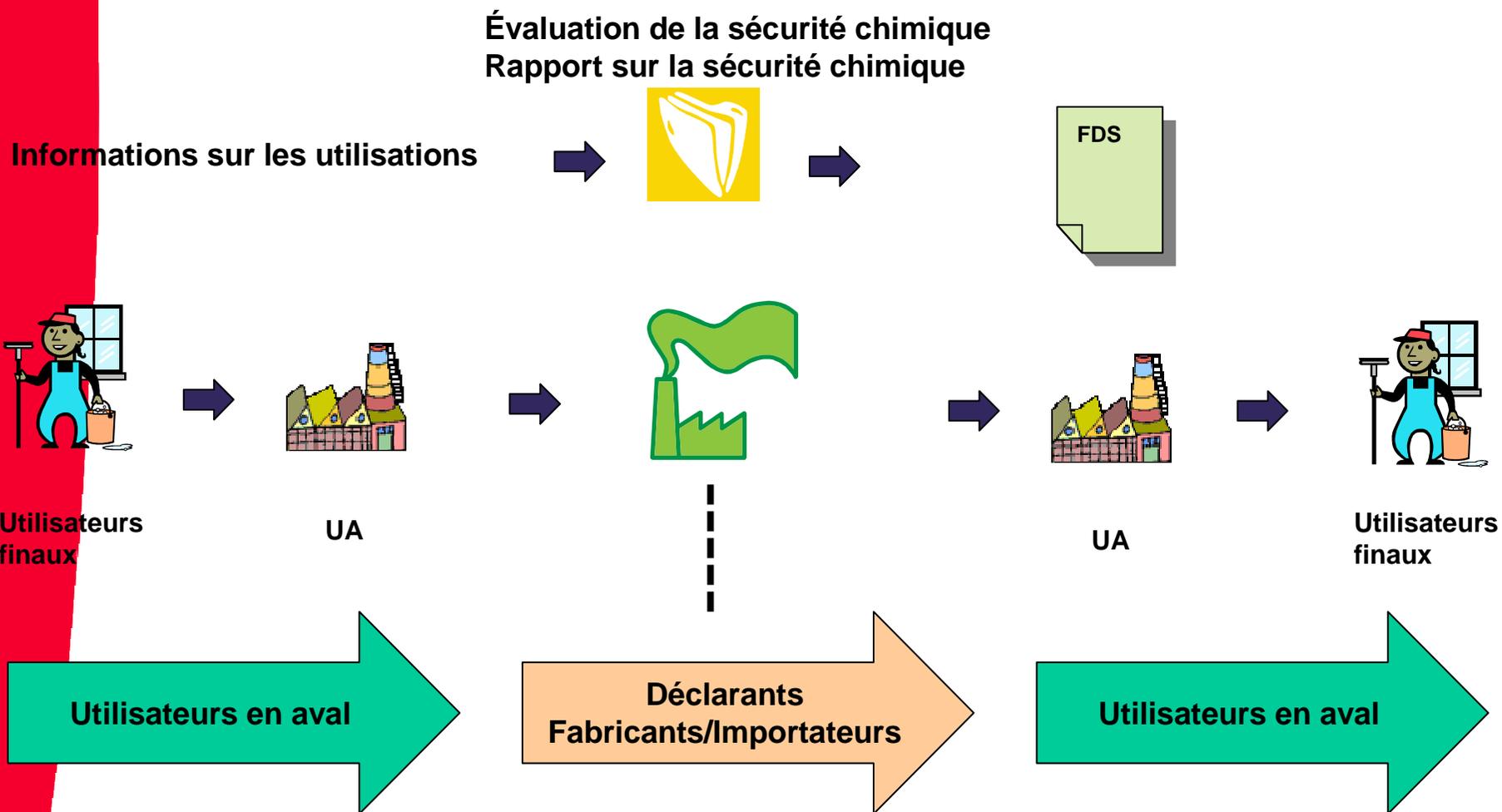
Tant sur le plan santé humaine que sur le plan environnemental

**Nécessite une communication entre utilisateurs en aval et déclarants**

### Enjeux pour les entreprises :

- ✓ Une utilisation plus sûre des substances chimiques

# Principe de la communication dans la chaîne



# Conclusion : enjeux pour les entreprises

- ✓ Préparer l'échéance d'enregistrement 2013
- ✓ Veiller aux suites de l'enregistrement 2010, en améliorant dossiers déjà déposés de façon pro-active
- ✓ Substituer ou se préparer à constituer des demandes d'autorisation si nécessaire
- ✓ Consolider les liens dans les chaînes d'approvisionnement pour obtenir et diffuser l'information amont<->aval
- ✓ Se conformer aux nouvelles exigences sur les FDS
- ✓ Se mobiliser lors des consultations pour signaler toute difficulté le plus en amont possible
- ✓ Se tenir informées des nouvelles restrictions

## Entretenez vos réseaux professionnels

(Fédérations professionnelles, chaîne de valeur, CCI, CMA...)

## Et consultez régulièrement

- site du Helpdesk => <http://www.ineris.fr/reach-info>
- site de l'ECHA => <http://www.echa.europa.eu>

# www.reach-info.fr

REACH ne concerne pas seulement l'industrie chimique mais impacte tous les secteurs



**www.reach-info.fr**  
un service d'assistance gratuit pour vous aider dans vos démarches Reach

**REACH**  
DANS VOTRE  
ENTREPRISE

Connectez-vous pour savoir si les substances utilisées dans votre entreprise sont soumises à la réglementation Reach, poser vos questions (rubrique « Poser une question »), suivre l'actualité...

 Pour une prise en charge immédiate, appelez le **0820 20 18 16**

**Êtes-vous concerné par Reach ?**

- vous achetez des substances chimiques ou des mélanges de substances (avant de nettoyer, sécher...), en France, dans l'Union européenne ou hors de l'Union européenne;
- vous fabriquez ou mélangez des produits chimiques;
- vous utilisez des substances chimiques pour fabriquer un article (plastique, peinture, papier...);
- vous intervenez dans la chaîne de fabrication ou de maintenance d'un article et vous utilisez des substances chimiques (ex. : traitement d'un article de sport, mise en emballage);
- vous importez des articles contenant des substances chimiques (ex. : vêtements textiles).

Si vous avez acheté ou mis en œuvre, vous êtes concerné par Reach. Contactez-nous au service de Reach-Info.fr pour connaître les démarches à faire dans votre entreprise.

**PME-PMI**  
téléchargez la brochure  
vous concernant sur  
[www.reach-info.fr](http://www.reach-info.fr)

**Préparez  
votre  
avenir**

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)